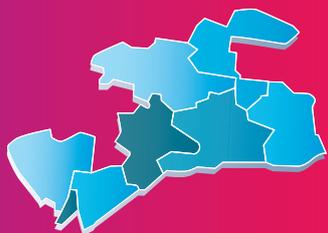




**Michel MÉNARD**

Membre du Groupe Socialiste,  
Radical, Citoyen et Divers Gauche

Membre de la Commission  
des Affaires culturelles,  
familiales et sociales



Ancenis, Anetz,  
Belligné, Bonnoeuvre,  
Carquefou, Maumusson,  
Grandchamp des Fontaines,  
Joué sur Erdre, La Chapelle Saint  
Sauveur, La Chapelle sur Erdre, La  
Roche Blanche, La Rouxière, Le  
Cellier, Le Fresne sur Loire, Le Pin,  
Ligné, Couffé, Mauves sur Loire,  
Mésanger, Montrelais, Mouzeil,  
Nantes, Oudon, Pannecé, Pouillé les  
Coteaux, Riaillé, Saint Géréon, Saint  
Herblon, Saint Sulpice des Landes,  
Sainte Luce sur Loire, Saint Mars La  
Jaille, Sucé sur Erdre, Teillé,  
Thouaré sur Loire, Trans sur  
Erdre, Treillières, Varades,  
Vritz.



## Edito

### OGM : UN COUP DE FORCE INACCEPTABLE

L'examen du projet de loi relatif aux OGM restera l'un des événements politiques les plus marquants de cette première année de législature. Au terme d'un parcours chaotique et controversé - le texte est à l'origine d'un profond malaise au sein des rangs de l'UMP et même d'une crise gouvernementale - **le projet de loi est en passe d'être imposé de force par le Gouvernement.**

Tout au long du processus législatif, la Gauche, déterminée, s'est mobilisée contre ce texte, contrariant à plusieurs reprises les desseins du Gouvernement : lors de l'examen en première lecture à l'Assemblée Nationale, elle est parvenue à faire adopter l'amendement 252 qui venait restreindre la portée du projet de loi initial. Cet amendement a été ensuite vidé de son sens par le Sénat sur injonction gouvernementale. En deuxième lecture, elle a réussi à rejeter le texte par l'adoption (à une voix près) d'une motion de procédure, infligeant un second camouflet au Gouvernement.

La Droite s'est efforcée de relativiser la situation, invoquant de « regrettables » incidents de parcours. Mais la réalité est toute autre. **Ce texte, qui prévoit de légaliser les cultures OGM en plein champ et prétend organiser une coexistence que l'on sait impossible entre cultures conventionnelles et cultures OGM, suscite de nombreuses réticences et inquiétudes.** Et ce au sein même de la majorité. Avant le rejet du texte en deuxième lecture à l'Assemblée (avec la complaisance d'une partie des députés UMP ?), le vote en première lecture avait déjà largement témoigné de cette défiance vis-à-vis du projet de loi que 57% des députés avaient refusé d'approuver, soit en votant contre, soit en s'abstenant.

Le Gouvernement s'est pourtant obstiné, s'employant à imposer ce texte des plus controversés, entravant à de multiples reprises le travail du Parlement (temps de parole abrégé, refus de vote solennel, CMP verrouillée, etc.) dans **un véritable déni de démocratie.** Une semaine seulement après le rejet du texte en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale, le projet de loi initial, remis sur les rails législatifs par la Commission Mixte Paritaire (selon une interprétation contestée de la Constitution et du règlement du Parlement) était de nouveau soumis au vote des députés. Et adopté, après quatre heures de débat dans une ambiance électrique, par 289 voix pour, 221 contre et 23 abstentions. La motion référendaire défendue par le Groupe Socialiste, l'une de nos dernières cartouches dans le débat, avait été rejetée une heure auparavant.

Nous déplorons, avec l'ensemble des députés de gauche, l'adoption de ce texte lourd de conséquences pour les générations futures et dénonçons le coup de force politique du Gouvernement. Les trois mois qu'aura duré la navette parlementaire sur ce texte nous laissent, comme sans doute à une grande majorité de français, un goût amer. Le combat se poursuivra néanmoins devant le Conseil Constitutionnel. Pour le droit et la liberté de produire et de consommer sans OGM.

# Rencontre avec Les nouveaux élus de la circonscription

A l'occasion des dernières élections municipales et cantonales, notre circonscription a connu des changements importants en ce qui concerne ses élus. Parmi les 38 candidats élus maires, 18 l'ont été pour la première fois. C'est un pourcentage élevé, qui inclut les situations où le maire sortant ne se représentait pas (15 communes). Cependant, des maires sortants ont aussi été battus et certaines communes ont connu, à cette occasion, une alternance politique. C'est la vitalité de la démocratie locale qui sort renforcée de ces votes. Un bémol cependant : notre circonscription ne compte plus aucune femme maire, pas plus que d'élue à l'assemblée du Département.

Comme je l'avais déjà entrepris à la suite de mon élection en juin dernier, je rencontre depuis quelques semaines ces nouveaux élus. C'est pour moi l'occasion d'écouter les responsables politiques locaux, de faciliter nos échanges futurs et d'aborder les enjeux de ce mandat pour notre territoire.

Mon souhait est d'être, en tant que parlementaire, le représentant des habitants de la circonscription. J'entends donc établir un rapport privilégié avec ceux qui, sur les communes, sont au contact quotidien de la population. Je veux aussi, en tant que Vice-président du Conseil général, être un relais efficace auprès des instances du Département pour ces maires afin de faciliter les échanges et les réalisations concertées, pour un développement harmonieux de notre territoire.



Avec Daniel CHATELLIER, nouveau maire de Sucé-sur-Erdre.

## Haut-débit pour tous : L'État fuit ses responsabilités !

Le haut-débit est aujourd'hui un enjeu d'équilibre des territoires et son accès pour tous constitue une attente forte et légitime de la population. Si la majeure partie de la circonscription est couverte par cette technologie, il subsiste des zones d'ombre, souvent en fin de réseau, qui pénalisent les communes concernées (Anetz, la Rouxière, Pouillé-les-Côteaux, Mésanger, etc.) et sont durement ressenties par les habitants. Je suis régulièrement interpellé sur cette question par des élus locaux, mais aussi par des professionnels et des particuliers privés de connexion.

De nouvelles solutions techniques permettant la résorption de ces zones blanches existent désormais et les collectivités locales commencent à s'en saisir. Le Conseil général de Loire-Atlantique vient ainsi de lancer une expérimentation sur 4 sites pilotes. Mais l'importance des financements à engager empêchent les collectivités de pallier, seules et dans un temps court, à cette situation.

J'ai donc saisi de cette question le ministre en charge de l'Aménagement du territoire, Jean-Louis BORLOO, l'alertant sur la difficulté, pour

les collectivités locales, de financer seules ces opérations et l'interrogeant sur les moyens financiers qui pourraient être débloqués par l'État.

Une réponse m'a été apportée non par Jean-Louis BORLOO, absent de l'hémicycle, mais par Bernard LAPORTE, secrétaire d'État au Sport, chargé de le remplacer (!). Celle-ci, outre le fait qu'elle affiche un certain mépris vis-à-vis des 2% de la population française privés de cette technologie, exprime une fin de non recevoir de la part du Gouvernement sur le sujet.

Je déplore que l'État reste sourd à cet appel des collectivités locales. En tant que garant de l'intérêt général et de l'équité entre citoyens, il lui appartient de permettre l'achèvement du maillage du territoire pour l'internet haut débit, dans la même logique que pour la téléphonie fixe, en l'incluant dans le service universel.

Retrouvez le texte intégral de la question de Michel MÉNARD et de la réponse du secrétaire d'État sur le blog : [www.michelmenard.fr](http://www.michelmenard.fr)

## Le saviez-vous : Comment sont élaborées les lois ?

Hormis les très rares cas où un texte est adopté par référendum, la loi est votée par le Parlement selon une procédure prévue par la Constitution. L'initiative d'un texte peut venir du Gouvernement (projet de loi) ou des Parlementaires (proposition de loi). Le texte déposé au Parlement est d'abord examiné en commission, puis discuté, amendé et voté en séance publique successivement par chacune des deux assemblées (Assemblée Nationale et Sénat). L'adoption définitive d'un texte advient lorsque l'une et l'autre l'ont voté dans les mêmes termes, ce qui peut donner lieu à de nombreux allers-retours entre les deux assemblées (navette parlementaire). Une fois adoptée, la loi est promulguée par le Chef de l'État, puis publiée au Journal Officiel.

### Travaux parlementaires

Michel MÉNARD a interpellé le Gouvernement sur :

- Le crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile,
- Les gratifications des stagiaires du secteur social,
- L'avenir du service civil volontaire, etc.

Retrouvez l'ensemble de ces interventions sur le blog :

[www.michelmenard.fr](http://www.michelmenard.fr) |



Randonnée découverte des rives de l'Erdre, le 18 mai 2008.

### Assistants parlementaires

Jeanne BOUREL  
Matthieu LAVOIS

Secrétaire:  
Catherine LEBRETON

### Permanence parlementaire

4, rue Léonard de Vinci  
44470 Carquefou  
Tél. : 02 40 68 70 04  
Fax : 02 40 68 70 53  
[contact@michelmenard.fr](mailto:contact@michelmenard.fr)

Des permanences régulières sont également assurées dans plusieurs communes de la circonscription, nous contacter pour plus d'informations.